



# INFORMATIONS OFFICIELLES

Bulletin N° 113

Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire

---

## Paroisse du Pied du Jura

Culte à Cottens : Dimanche 24 septembre 2017 à 10h00 (Cène)  
Souper de paroisse : Samedi 4 novembre 2017, apéritif dès 19h00, repas à 19h30, salle villageoise de Cottens

## Projet de fusion

Nous vous rappelons que la soirée publique de restitution des ateliers participatifs du projet de fusion de communes aura lieu le **mercredi 20 septembre 2017**, de 19h00 à 22h00, à la salle polyvalente du Léman à Apples. Venez nombreux !

## **Marché des 6 saveurs du 22 octobre 2017**

Nous sommes à la recherche de commerçants, de producteurs ou simplement d'épicuriens pour participer à l'organisation de cette fête au sein du groupe habitants. Inscriptions sur [www.les6.ch/contact](http://www.les6.ch/contact). Pour toute question, vous pouvez contacter François Delay au 079 255 12 38. Merci. On compte sur vous !

## Déchetterie intercommunale Cottens - Sévery

 **Horaires d'hiver** (valable dès le 29 octobre)

Mercredi	17h30 - 19h00
Samedi	10h00 - 12h00

## **Déchets ménagers compostables**

Nous vous rappelons que les tonneaux bleus ne doivent contenir que des déchets ménagers de taille réduite, tels que restes de repas, épluchures, sachets de thé, marc de café, coquilles d'œufs, etc.

**Aucun sac en plastique n'est autorisé !**

Aux endroits où il y a plusieurs tonneaux à disposition, nous vous remercions de **répartir vos déchets** entre les différents tonneaux afin de faciliter le travail de vidange du préposé.

## Votation fédérale et élection communale du 24 septembre 2017 - voir affiches au pilier public

Objets fédéraux :

1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée)
2. Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée
3. Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Objet communal :

## **Election complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)**

### **Matériel officiel de vote**

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal jusqu'au vendredi 22 septembre à 12h00 au plus tard.

### **Manières de voter**

#### **Vote par correspondance**

- envoi par la poste (doit être affranchi et parvenir au greffe le **vendredi 22 septembre au plus tard**)
- dépôt auprès de l'administration communale jusqu'au **vendredi 22 septembre à midi**
- dépôt dans la boîte aux lettres « **Votations** » située à côté du garage de la poste, jusqu'au **dimanche 24 septembre à 10h30**

En ce qui concerne l'élection d'un(e) conseiller(ère) municipal(e), **le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le 1<sup>er</sup> tour. En cas de second tour, seul le vote au bureau de vote sera possible.** Les électeurs et électrices qui n'ont pas voté pour le premier tour doivent prendre leur carte de vote avec eux, les autres la retrouveront au local de vote.

#### **Rappel concernant le vote par correspondance**

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

#### **Vote au bureau électoral (petite salle du rez-de-chaussée du collège, selon horaire ci-dessous)**

- ▲ Vous devez obligatoirement vous munir du matériel de vote reçu : carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe et bulletins de vote. Le bureau électoral ne pourra en aucun cas vous délivrer une nouvelle carte de vote.

#### **Programme de la journée :**

09h30 - 10h30	Ouverture du bureau de vote pour le : - scrutin fédéral - 1 <sup>er</sup> tour de l'élection d'un conseiller municipal
11h30	Proclamation des résultats du 1 <sup>er</sup> tour à la salle villageoise
En cas de 2 <sup>ème</sup> tour :	
12h00	Dernier délai pour le dépôt des listes pour le second tour auprès du Président du bureau
13h00 - 14h00	Ouverture du bureau de vote pour le second tour
14h30	Proclamation des résultats du second tour à la salle villageoise

#### **Apéritif lors des votation et élection du 24 septembre**

A l'occasion de l'élection communale, la salle villageoise sera ouverte dès 11h00 pour l'apéritif. Nous vous y attendons nombreux.

## **Contrôle des champignons**

Le Contrôle officiel des champignons fonctionne tous les lundis et samedis de 17h00 à 18h00 (excepté le lundi 18 septembre) au collège des Chavannes à Cossonay, tél. 021 861 04 95, et ceci jusqu'au 4 novembre 2017. Les contrôles sont gratuits.

## **Cartes journalières CFF**

D'un simple click de souris sur le site Internet [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) vous pouvez voir la disponibilité et commander une carte journalière CFF au prix de Fr. 40.-- pour les communes de Cossonay, La Chau, Chavannes-le-Veyron, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Mont-la-Ville, Senarclens et Vullierens ou Fr. 45.-- pour les autres communes.

Les cartes encore disponibles le jour même ou le vendredi pour le week-end sont vendues au prix de Fr. 20.-- au bureau communal de Cossonay uniquement. Pas de réservation possible par téléphone ou internet.

## **Fondation Annette Zimmermann**

La Fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'école et à l'achat de matériel d'enseignement.

Il suffit de faire une demande par écrit en indiquant le(s) motif(s) ainsi que la date de naissance des enfants et jeunes, puis d'y joindre un bulletin de versement ou un numéro de compte ainsi que les justificatifs. La prochaine réunion de comité aura lieu le 24 octobre 2017. Veuillez faire parvenir vos demandes avant cette date à Fondation Annette Zimmermann, Mme Ruth Muller, Présidente, Route de la Tuilière 9A, 1142 Pampigny.

## **Bibliothèque communale de Pampigny**

Elle est ouverte le mardi et le jeudi de 16h30 à 19h00 (fermée durant les vacances scolaires).

La Municipalité

## **Manifestations**

- |            |  |
|------------|--|
| 20.09.2017 | Soirée de restitution des ateliers participatifs du projet de fusion de communes, 19h00, salle polyvalente du Léman, Apples          |
| 24.09.2017 | Election complémentaire à la Municipalité  |
| 01.10.2017 | Concours de pétanque organisé par l'Amicale des anciens pompiers, devant l'abri PCi de Cottens                                       |
| 04.10.2017 | Grande marche organisée par le Groupe des Aînés (sortie d'une journée), inscription obligatoire                                      |
| 06.10.2017 | Stamm organisé par l'Amicale des anciens pompiers, dès 17h30, hall d'entrée de la salle villageoise, Cottens. <b>Ouvert à tous !</b> |

- 6, 7, 8.10.2017 Inauguration des nouveaux uniformes de l'Echo du Chêne, salle polyvalente, Apples
- 18.10.2017 Après-midi « jeux » organisé par le Groupe des Aînés, 14h00, salle villageoise, Cottens
- 28.10.2017 Fête d'Halloween à Cottens, cortège des enfants (information suivra)
- 28.10.2017 Karaoké d'Halloween organisé par la Jeunesse de Pampigny-Cottens, grande salle, Pampigny
- 29.10.2017 Concert de l'Amicale des trompettes militaires, 11h00, devant la salle villageoise de Cottens
- 04.11.2017 Souper de paroisse, 19h00, salle villageoise, Cottens